

Mai 2021

TERRITOIRE

RAPPORT D'ACTIVITE 2020

Table des matières

EDITORIAL	4
LA STRUCTURE DU SCOT EN 2020	5
2020 : ANNEE D'ELECTIONS	6
COMITE DE RENOUVELLEMENT DU 22 JUILLET 2020	6
LE BUREAU SYNDICAL	7
COMITE D'INSTALLATION DU 29 SEPTEMBRE 2020	8
AFFAIRES GENERALES ET RESSOURCES HUMAINES	9
ORGANISATION "COVID"	10
DEMATERIALISATION	11
BUDGET 2020	11
REALISER LE PROJET DE TERRITOIRE 2040	13
LA DEMARCHE DOUAISS TERRITOIRE D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE ET ENERGETIQUE (DT ₃ E)	13
DT ₃ E AU CŒUR DU PROJET DE TERRITOIRE	14
2020: PREPARER LES OUTILS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE	17
UNE STRATEGIE DE MOBILISATION	17
L'ELABORATION DES OUTILS D'APPROPRIATION DU SCOT	18
APPROBATION DU PCAET	21
L'ELABORATION D'UN OUTIL D'APPROPRIATION DU NOUVEAU PCAET	25
MISSIONS DOCUMENTS LOCAUX D'URBANISME	26
AVIS SUR LES DOCUMENTS D'URBANISME	26
MISSIONS HABITAT/FONCIER	26
AVIS SUR LES AUTORISATIONS D'URBANISME	26
MISSIONS ENVIRONNEMENT/PAYSAGES	27
MISSIONS ENERGIE - CLIMAT	27
STRATEGIE SOBRIETES	27
DYNAMIQUE CLIMAT ET COLLECTIVITES	28
DYNAMIQUE CLIMAT ET ENTREPRISES	29
ENERGIES RENOUVELABLES	29
MISSIONS COMMERCE	32
AUTORISATIONS COMMERCIALES	32
SUIVI DES COMITES DE PROJETS CENTRE-VILLE	32
OBSERVATION COMMERCE	33
MISSIONS SANTE	33
LE SCOTET VOUS : COMMUNICATION	34
COMMUNICATION DE LA STRUCTURE EN PERIODE DE CRISE SANITAIRE	34
LE SCOT SUR LES RESEAUX	34
PREPARATION DES OUTILS DE COMMUNICATION	35
LA COMMUNICATION DIGITALE SUR L'ELABORATION DU PCAET	35
PLEIN FEU SUR LA VIDEO	35
LE SCOT ET...SES PARTENAIRES	36
LA FEDERATION NATIONALE DES SCOT	36
LE POLE METROPOLITAIN ARTOIS-DOUAISS	36
LA REGION HAUTS DE FRANCE	36
LE PARC NATUREL REGIONAL SCARPE ESCAUT	36
ANNEXES	



EDITORIAL

Les points essentiels à retenir de l'année

Comme beaucoup de collectivités en France, les activités du SCOT ont été perturbées cette année 2020 par la crise sanitaire.

Malgré ces temps particuliers, l'ensemble de l'équipe du SCOT a su s'organiser pour assurer la continuité de ses missions, a pu approuver le nouveau PCAET et préparer l'ensemble des projets qui verront leur concrétisation en 2021. Les élections municipales ont eu pour conséquence le renouvellement de nos assemblées et l'intégration de nouveaux élus dans nos assemblées.

Ainsi l'objectif prioritaire des premières rencontres avec les élus a été de leur présenter le nouveau projet de territoire et les actions de mobilisation que nous avons élaborées.

En effet ce nouveau projet de territoire, incarné par le SCOT (exécutoire depuis février 2020) et le PCAET (adopté en décembre 2020) nous a incité à reconstruire nos outils d'analyse, nos actions d'accompagnement pour être au plus près des besoins des acteurs du territoire et des enjeux du Grand Douaisis pour ces prochaines années. Nous avons su tirer profit d'un premier semestre qui ne permettait pas de prendre des décisions politiques majeures (élection du nouvel exécutif en juillet 2020) pour élaborer la stratégie de mobilisation du territoire, les structures des documents de communication et de pédagogie à destination des élus mais également des partenaires du territoire.

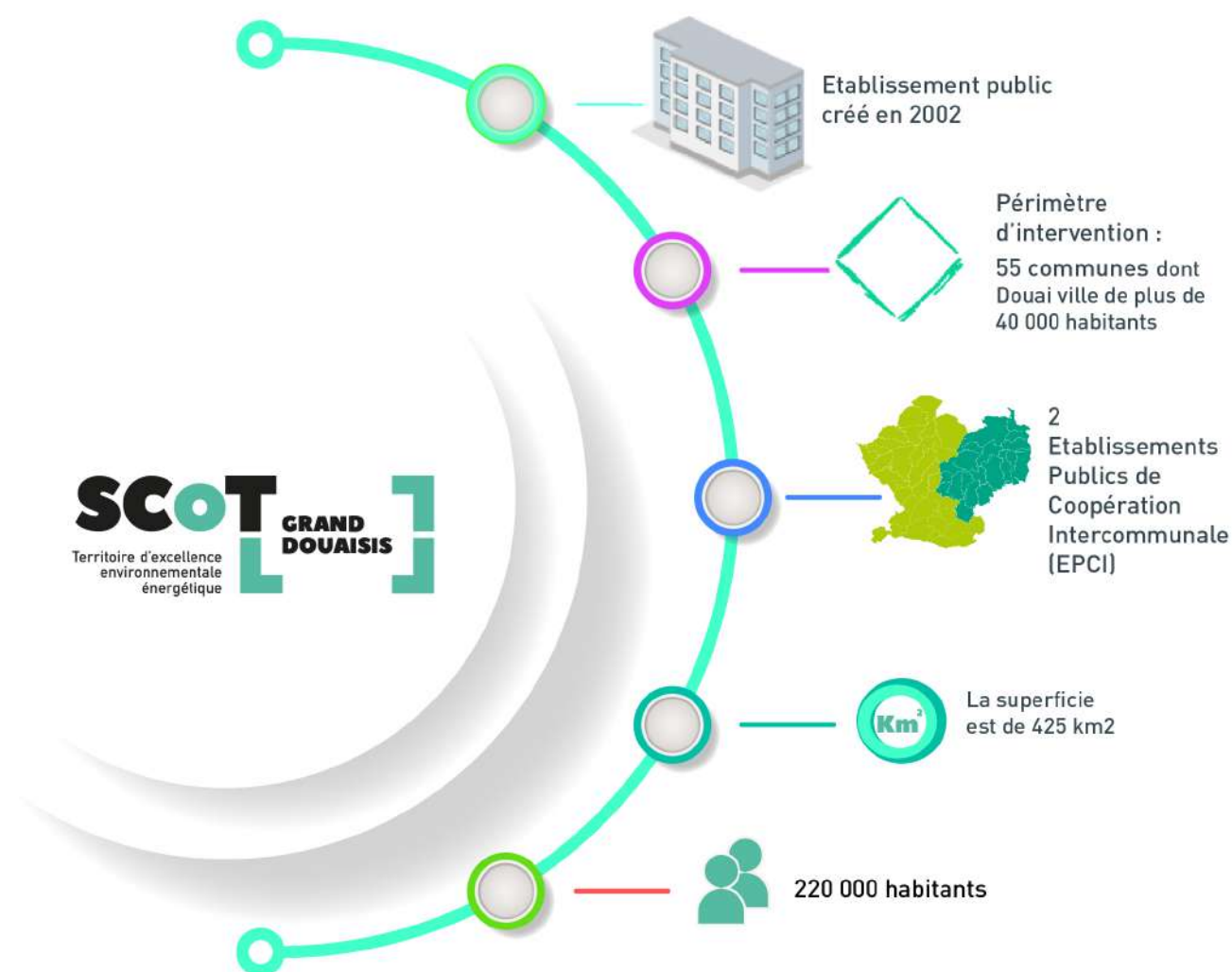
La procédure d'adoption du PCAET, même si elle a été décalée, a pu se poursuivre et arriver brillamment à son terme le 15 décembre 2020 par une adoption unanime de notre feuille de route sur la transition énergétique et climat et l'ambition d'un territoire neutre en carbone en 2050.

Chaque pôle a su mobiliser son réseau de partenaires, la force de son expertise, sa connaissance du territoire et ses compétences afin que non seulement le SCOT et le PCAET soient adoptés mais également que les autres missions puissent se poursuivre. Cette ingénierie réactive, à l'écoute des demandes des élus a pu continuer à poursuivre d'autres missions importantes de la structure et à renforcer sa présence sur le terrain.

2020 a révélé notre capacité collective (élus et techniciens) à rebondir, à s'investir avec énergie sur le long terme pour faire du Douaisis un Territoire d'Excellence Environnementale et Energétique.



LA STRUCTURE DU SCoT EN 2020



2020 : ANNEE D'ELECTIONS

Le Syndicat Mixte du SCOT du Grand Douaisis est formé par deux EPCI membres : Douaisis Agglo (DA) et la Communauté de communes de Cœur d'Ostrevent (CCCO).

Suite à la modification des statuts en 2019, ces EPCI sont représentés au Comité syndical par 62 délégués : 40 pour Douaisis Agglo et 22 pour Cœur d'Ostrevent.

Ces élus sont désignés par les EPCI membres.

Le Comité syndical s'est réuni à 3 occasions en 2020 :

- 22 juillet 2020 : comité de renouvellement
- 29 septembre 2020 : comité d'installation
- 15 décembre 2020 : approbation du PCAET

L'ensemble des délibérations sont consultables sur le site internet du SCOT <https://grand-douaisis.com/centre-de-ressources/#deliberations> ou sont disponibles sur demande et rendez-vous au SCOT.

Le Bureau Syndical s'est réuni à 3 occasions en 2020 :

- 8 septembre 2020
- 6 octobre 2020
- 8 décembre 2020

COMITE DE RENOUVELLEMENT DU 22 JUILLET 2020

Le 22 juillet 2020 a été organisé le comité de renouvellement des élus du SCOT.

Ces élections ont été tardives car nous avons dû attendre les résultats des élections municipales puis des élections des EPCI afin que ceux-ci désignent leurs représentants (délégués et suppléants) au sein du Comité Syndical.

Le comité du 22 juillet a ainsi procédé à l'unanimité à l'élection de son Président : Mr Lionel COURDAVAULT et à l'élection des membres du comité syndical à savoir :

- Président : Mr Lionel COURDAVAULT
- 1^{er} Vice-Président aux finances : Mr Claude MERLY
- 2^{ème} Vice-Président à l'environnement et biodiversité : Mr Raphaël AIX
- 3^{ème} Vice-Président au développement économique et commerce : Mr Bernard GOULOIS
- 4^{ème} Vice-Président au Paysages, patrimoine et tourisme : Mr Julien QUENNESSON
- 5^{ème} Vice-Président à la Transition Energétique et au Climat : Mr Gilles BARBIEUX
- 6^{ème} Vice-Président à l'Habitat et au foncier : Mr Laurent KUMOREK
- 7^{ème} Vice-Président aux transports, aux mobilités et au numérique : Mr Jacques MICHON
- 8^{ème} Vice-Président : à la santé, à la qualité de l'air et à la filière agricole : Mme Marie CAU
- 9 assesseurs : Mme Caroline BIENCOURT (1^{er}), Mr François CRESTA (2^o), Mr Jean-Marc RENARD (3^o), Mr Dimitri WIDIEZ (4^o), Mr Yves MAITTE (5^o), Mme Anissa BOUCHABOUN (6^o), Mr Djamel BOUTECHICHE (7^o), Mr Christian BULINSKI (8^o), Mr Ludovic VALETTE (9^o)

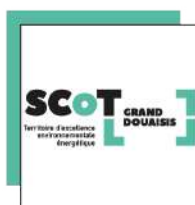
LE BUREAU SYNDICAL

Les restrictions sanitaires du COVID 19 n'ont pas permis jusqu'à présent d'organiser une séance photo avec les vice-président(e)s.

Le Président et les Vice-Présidents



Lionel COURDAVAULT
Président



M Claude MERLY
1er Vice-Président



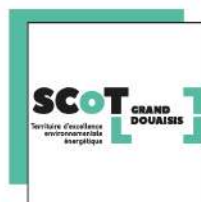
M Raphaël AIX
2eme Vice-Président



M Bernard GOULOIS
3eme Vice-Président



Julien QUENNESSON
4eme Vice-Président



M Gilles BARBIEUX
5eme Vice-Président



M Laurent KUMOREK
6eme Vice-Président



M Jacques MICHON
7eme Vice-Président



Mme Marie CAU
8eme Vice-Président

COMITE D'INSTALLATION DU 29 SEPTEMBRE 2020

Suite au comité de renouvellement de juillet, les membres du comité ont procédé à la désignation de leurs représentants à la CAO et aux instances extérieures.

Désignation des 11 membres de la Commission d'Appel d'Offre (CAO)

La CAO se réunit pour les marchés à procédure formalisée c'est-à-dire à la date du 1 septembre les marchés de fournitures et de service supérieurs ou égal à 214 000€ HT

Membres désignés de la CAO	
Membre de droit : Président	
Membre 2 : Caroline BIENCOURT (DA)	Membre 7 (suppléant) : Laurent Kumorek (DA)
Membre 3 : Bernard GOULOIS (DA)	Membre 8 (suppléant) : Anissa Bouchaboun (DA)
Membre 4 : Jean-Marc RENARD (DA)	Membre 9 (suppléant) : Ludovic Valette (DA)
Membre 5 : Claude MERLY (CCCO)	Membre 10 (suppléant) : François Cresta (CCCO)
Membre 6 : Christian BULINSKI (CCCO)	Membre 11 (suppléant) : Yves Maitte (CCCO)

Désignation des représentants du SCOT aux instances extérieures

Le SCOT est représenté dans plusieurs structures du territoire

Structures	Représentant du SCOT
Commission locale de l'eau SAGE Scarpe Aval	Monsieur Raphaël AIX
Parc Naturel Régional Scarpe Escaut	Madame Marie CAU
Comité consultatif des réserves régionales de notre territoire	Madame Marie CAU et Monsieur Raphaël AIX
Commission départementale d'aménagement commercial	Monsieur Bernard GOULOIS
Conférences Intercommunales du Logement des EPCI	Monsieur Laurent KUMOREK

AFFAIRES GENERALES ET RESSOURCES HUMAINES

L'EQUIPE TECHNIQUE

DIRECTION GENERALE



Bénédicte MELEY
Directrice
bmeley@grand-douaisis.org



Marie-Pierre LEKKE
Assistante administrative et comptable
secretariat@grand-douaisis.org



Sophie DESREUMAUX
Chargée de communication
sdesreumaux@grand-douaisis.org

Pôle urbanisme animé par A. PEROTIN



Adeline PEROTIN
Responsable
aperotin@grand-douaisis.org



Catherine HAEGAERT
chargée de mission
environnement, paysages et risques
ahaegaert@grand-douaisis.org



Matthieu LEMPENS
chargée de mission
Habitat et foncier
mlempens@grand-douaisis.org



Alex GUILLET
chargée de mission
Economie, commerce et foncier
aguillet@grand-douaisis.org

Pôle Climat animé par C. LECLERCQ



Capucine LECLERCQ
Responsable
cleclercq@grand-douaisis.org

prise de fonction de
Responsable de service
Climat Energie en
novembre 2020

Pôle Energie animé par J. MONNIER



Jérôme MONIER
Responsable
jmonier@grand-douaisis.org
fin de mission octobre 2020



Périne MASSEZ
Conseillère en Energie Partagé 1
pmassez@grand-douaisis.org



AZILLIS VANDENECKHOUTTE
Conseillère en Energie Partagé 2
avandeneckhoutte@grand-douaisis.org



FLORA AL SAIDIE
Conseillère en Energie Partagé 3
falsaidie@grand-douaisis.org

L'équipe technique se compose en 2020 de 12 membres.

Un changement est intervenu au dernier trimestre 2020. Suite au départ de Jérôme MONIER responsable du pôle énergie, les pôles Energie et Climat ont été refusionnés.

Ainsi au 31 décembre 2020, l'équipe est répartie comme suit en 3 pôles

- pôle administratif : directrice, chargée de communication et assistante
- pôle urbanisme avec 1 responsable et 3 chargés de mission
- pôle énergie-climat avec 1 responsable, 3 chargés de mission énergie (CEP)

En fin d'année 2020, nous avons procédé au recrutement d'un chargé de mission transition énergétique-climat dont les missions commencent en janvier 2021.

ORGANISATION "COVID"

La crise sanitaire nous a amenés à développer des protocoles sanitaires qui n'existaient pas, compte tenu de la taille et des missions de notre structure.

Les différentes organisations qui ont été mises en place au cours de l'année 2020 ont toujours été réalisées avec un double objectif :

- assurer la sécurité des agents
- assurer la continuité de nos missions

Ainsi en 2020, et suite à l'équipement informatique et à la réactivité de l'équipe, nous avons pu assurer la totalité de nos missions.

Période pré-confinement (janvier-mars 2020)

Les quelques semaines avant le confinement ont été consacrées à l'organisation des missions du SCoT et des actions de sensibilisation et formation des nouveaux élus qui devaient arriver initialement en mars. Les préparatifs pour le renouvellement des instances du syndicat étaient en cours.

De plus nous attendions que le nouveau SCoT soit rendu exécutoire (absence de recours de l'Etat dans un délai de 2 mois suivant son adoption) afin de pouvoir communiquer. Celui-ci est donc exécutoire depuis le 20 février 2020.

Impacts de la période de confinement : continuité de service (mars – mai)

L'ensemble de l'équipe du SCoT a pu continuer ses missions en télétravail, les moyens techniques ayant été mis à disposition des agents avec notamment l'installation du VPN la veille du jour de confinement pour accéder au serveur à distance.

L'investissement sur le parc informatique en 2019 ainsi que les missions de notre nouveau prestataire (RIS) nous ont permis de réagir très rapidement et de continuer une vie d'équipe pendant toute cette période de confinement. Tous les agents ont eu un ordinateur professionnel pendant cette période. Les missions ont plus été ralenties mais du fait de l'attente des nouvelles élections qui ne nous permettaient pas d'engager de nouveaux travaux.

Nous avons pu consacrer ce temps à approfondir le rôle de la structure, à revoir notre approche tant en méthodologie qu'en animation vis-à-vis des élus, à revoir nos supports techniques, à finaliser le plan climat....afin d'être prêt pour la nouvelle équipe politique.

L'équipe en a profité également pour suivre des formations et webinaires qu'elle n'avait pas le temps de faire habituellement.

Les agents du SCOT sont revenus en présentiel le 18 mai 2020 pour poursuivre les missions.

Le SCOT a dû acheter le matériel nécessaire afin de garantir des mesures de sécurité et d'hygiène du personnel et de respecter le protocole mis en place dans la structure : masques jetables et lavables, gants, gel hydroalcoolique, désinfectants, distributeurs de papier...

Par contre ces nouvelles mesures ont eu un impact sur la location de salles plus grandes.

Période de confinement 2 : semi-présentiel

Pour le 2° confinement une organisation de roulement entre les agents a été mise en place pour assurer la présence d'au moins 2 agents tous les jours dans les locaux du SCOT, les autres agents étant en télétravail.

Les réunions en présentiel ont toujours été honorées malgré le fait que les visioconférences étaient privilégiées.

DEMATERIALISATION

Le SCOT a inauguré lors du comité de renouvellement du 22 juillet 2020, la dématérialisation des convocations et l'envoi des convocations pour information à l'ensemble des conseillers communautaires non membres du comité syndical.

Cela a demandé un travail conséquent aux équipes en interne de mise à jour et de sécurisation de la base contact pour l'envoi de ces dossiers.

Un site sécurisé de partage de document a été souscrit.

La présentation des dossiers de comité et de bureau a été modifiée pour faciliter l'envoi en dématérialisé.

Par ailleurs, après la dématérialisation des actes comptables, le SCOT a finalisé sa procédure de dématérialisation des actes devant être soumis au contrôle de légalité incluant de nouvelles modalités de dépôt et une nouvelle nomenclature...

BUDGET 2020

La crise sanitaire nous a fait prendre du retard quant au vote du budget. Le Président a souhaité fin 2019 que le budget soit voté par la nouvelle équipe qui devait initialement prendre ses fonctions en mai. Ainsi le Président a souhaité que toutes les décisions concernant de nouveaux investissements n'interviennent qu'après le renouvellement du comité syndical.

Du fait du report du second tour des municipales et de la désignation par les 2 intercommunalités de leurs délégués, l'élection du Président et des membres du bureau n'a pu intervenir que le 22 juillet 2020.

Dépenses

Aucunes nouvelles études ou missions n'ont été lancées pendant cette période. L'intégralité des missions a été réalisée en interne.

Seules les missions concernant l'approbation du Plan Climat et la stratégie sobriété ont continué.

Nous avons anticipé la phase électorale (mais non pas la crise sanitaire) en décembre en prenant une délibération n°17/2019 sur les autorisations de mandatement dans l'attente du vote du budget primitif 2020. Ceci nous a permis d'honorer nos dépenses courantes ou actées.

Le report des élections et un exécutif nommé que fin juillet ne nous a pas permis de le voter avant la rentrée de septembre (problème de quorum pendant les congés d'été)

D'où un budget plus léger dans la partie dépense d'investissement

Recettes

Les recettes du syndicat mixte sont issues :

- des participations des collectivités membres, pour moitié au prorata de leur population ; l'autre moitié au prorata du potentiel fiscal
- des subventions obtenues suite à des dépôts de dossiers de financement
- des contributions des communes adhérentes au Service Energie Collectivité

Le budget¹ du syndicat pourvoit à toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement destinées à la réalisation de son objet.

Rappel des missions de la structure

Extrait des statuts (article 1)

« Le Syndicat Mixte du schéma de cohérence territoriale du Douaisis a pour objet

- *De diriger les études conduisant à l'élaboration, la modification ou la révision du schéma de cohérence territoriale*
- *D'approuver les décisions qui auront été arrêtées et ce dans les conditions fixées par l'article L 122-4 du code de l'urbanisme*
- *D'élaborer le Plan Climat Air Energie Territorial du Grand Douaisis*
- *D'animer la dynamique climat du Grand Douaisis,*
- *La conduite d'études stratégiques et prospectives sur les thèmes de l'énergie et du climat à l'échelle du territoire du SCOT grand Douaisis,*
- *Et d'assister, dans le cadre de conventions, les collectivités membres ou leurs communes qui en formulent la demande, dans la mise en œuvre de leurs actions énergie/climat. »*

¹ Synthèse budgétaire 2020 en annexe



REALISER LE PROJET DE TERRITOIRE 2040

Avant-propos : un SCOT et un PCAET précurseurs

La crise a mis en avant et révélé certaines attentes de la société et des individus.

De nombreux acteurs mettent en avant que la crise sanitaire et économique que nous connaissons est l'occasion pour nous tous, entreprises, investisseurs, citoyens, pouvoirs publics, de repartir sur de nouvelles bases et de concevoir nos modes de production et de consommation dans un meilleur respect de l'environnement.

Ces ambitions sont celles que nous avons déjà inscrites dans le SCOT et le PCAET bien avant la crise.

Sans avoir un discours alarmiste, nous pouvons démontrer que réaliser le projet de territoire contribue à faire du Grand Douaisis un territoire plus résilient et plus fort à de grands changements.

Faire comprendre qu'anticiper et s'adapter est certes synonyme de grands changements mais également de grandes opportunités et qu'un territoire plus robuste est un territoire plus résilient face aux autres crises qui arriveront (climatiques...)

LA DEMARCHE DOUAISIS TERRITOIRE D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE ET ENERGETIQUE (DT3E)

Au regard des actions menées sur le territoire depuis de nombreuses années en matière d'énergie-climat, les élus du Grand Douaisis ont souhaité engager le territoire dans une démarche volontaire et une ambition commune : faire du Douaisis un Territoire d'Excellence Environnementale et Energétique, (DT3E). Cette ambition a été le fil rouge des deux démarches formant notre projet du territoire : le futur **SCoT** ainsi que le nouveau **PCAET**.

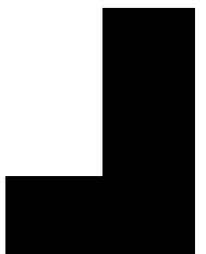
L'objectif étant de réduire les vulnérabilités de notre territoire, de le rendre plus résilient et de préparer l'adaptation du territoire au réchauffement climatique et à la raréfaction des ressources, cette ambition doit être diffusée dans tous les projets d'envergure menés sur le territoire.

Comment y participe la structure ? : la culture aménagement-climat énergie au service du territoire

Parce que les **politiques publiques d'aménagement laissent une empreinte**, souvent très longue sur un territoire, une approche renouvelée de l'urbanisme avec un vrai changement de paradigme devait intervenir depuis plusieurs années.

L'acte d'aménager est devenu sur le Grand Douaisis « un acte climatique » car l'aménagement d'aujourd'hui doit être pensé à travers le prisme des sobriétés et dans la perspective de rendre le territoire plus résilient face aux effets du changement climatique.

En effet, en impactant la façon d'habiter et de travailler, de consommer et de se déplacer, l'aménagement du territoire est déterminant sur nos modes de vie et donc sur nos consommations d'énergie et l'utilisation de nos propres ressources mais également de celles dont nous sommes dépendants.



Depuis plus de 10 ans, le SCOT et le Plan Climat sont devenus pour le Grand Douaisis les bras armés de cette ambition afin que l'aménagement du territoire permettent réellement :

- Une plus grande sobriété énergétique mais également de consommation des espaces (sobriété structurelle)
- L'intégration des enjeux environnementaux et paysagers dans les projets afin de préserver nos ressources
- Une mobilité durable et décarbonée, accessible à tous
- Une meilleure conciliation des usages du territoire
- Une autonomie énergétique du territoire
- L'amélioration des conditions de vie de nos habitants
- Une plus grande résilience du territoire aux effets du changements climatiques déjà perceptibles sur le territoire

Atypique, le Syndicat Mixte du SCoT du Grand Douaisis est le premier SCoT en France à avoir adossé à son SCoT et ce dès 2009 une dynamique climat dont l'un des outils est le Plan Climat.

DT3E AU CŒUR DU PROJET DE TERRITOIRE

Le nouveau SCoT et l'élaboration du PCAET se place au service d'une ambition partagée et transversale : faire du Douaisis un Territoire d'Excellence Environnementale et Énergétique.

Les choix retenus à la fois dans le SCOT et le PCAET amorcent un virage dans la façon de concevoir le développement territorial.

Ainsi, en inscrivant l'ambition « Douaisis, Territoire d'Excellence Environnementale et Énergétique » et en fondant son projet sur les trois valeurs de « responsabilité, solidarité et prospérité », le SCoT vise à inscrire le développement urbain dans la durabilité.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC)

C'est au travers d'un document appelé SCoT, pour Schéma de Cohérence Territoriale que nous répondons aux grandes questions liées à l'aménagement de notre territoire. Le SCOT est un document d'urbanisme qui doit respecter un formalisme et une procédure bien définie régit par le code de l'urbanisme. Engageant le territoire sur 20 ans, il permet de se doter de règles du jeu communes pour aménager le territoire.

Ainsi à l'horizon 2040, le SCoT détermine notamment les principes visant à la préservation et la valorisation des espaces agricoles et naturels à préserver et à valoriser et fixe les grands principes orientations et objectifs d'aménagement qui devront être déclinés dans les documents d'urbanisme (Plan Locaux d'Urbanisme (PLU), Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) et Plan de Déplacement Urbain (PDU)) et par ricochet à tous les projets d'aménagement. Mais le SCoT c'est surtout une vision de ce que veulent les élus de leur territoire sur un temps long. Il a la lourde tâche d'être à la fois cohérent et de concilier les besoins d'habitat, d'économie, d'environnement, de mobilité, etc. afin de rendre le territoire plus attractif et plus durable.



L'objectif du SCoT est de **rendre cohérent les politiques publiques d'aménagement** à l'échelle d'un grand territoire, pour nous le Grand Douaisis qui réunit la Communauté de Communes de Cœur d'Ostrevent et Douaisis Agglo. Il donne un cadre à l'ensemble des acteurs de l'urbanisme. Il a été créé pour établir l'équilibre du territoire entre espaces ruraux et espaces urbains, entre urbanisation (artificialisation des sols), protection des paysages et espaces agricoles et naturels...

Vecteur d'un cadre de vie de qualité, les élus ont fait le choix de retranscrire dans le SCoT les orientations issues du Schéma de santé élaboré en 2018 en faveur d'un **urbanisme favorable à la santé** et celles issues du Plan **Paysage** élaboré en 2019 pour préserver et valoriser l'identité patrimoniale et paysagère du territoire.

Volontaire en matière d'**urbanisme commercial**, les élus du territoire ont fait le choix d'adosser au SCoT un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) alors même que la loi ne l'imposait pas encore. La volonté des élus était d'organiser le développement de l'offre commerciale afin de répondre à la fois aux besoins des habitants et garantir la vitalité et le dynamisme des centres-villes et centres-bourgs du territoire.

Ces règles devront être respectées dans les différents projets d'aménagement et documents d'urbanisme sur le territoire. Elles s'imposent ainsi au PLU, PLH, PDU devront être compatibles avec les orientations inscrites dans le SCoT et le DAAC.

En inscrivant l'ambition « Douaisis, Territoire d'Excellence Environnementale et Énergétique » et en fondant son projet sur les **trois valeurs de « responsabilité, solidarité et prospérité »**, le SCoT vise à inscrire le développement urbain dans la durabilité.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Lutter contre le changement climatique et adapter le territoire à ce changement sont au cœur des préoccupations de tous.

C'est en développant une **stratégie climat** depuis ses débuts, que le SCOT Grand Douaisis a su installer une véritable culture aménagement-climat, reconnue au niveau national.

Après un Plan Climat Territorial volontaire, le territoire a décidé de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à l'échelle des 2 collectivités membres (Douaisis Agglo et Cœur d'Ostrevent), celles-ci ayant transféré la compétence d'élaboration au syndicat mixte.



Le **PCAET** est plus qu'un outil de planification. C'est une stratégie qui met en cohérence des actions climat-air-énergie ambitieuses avec un développement générant une activité économique, une attractivité territoriale et une qualité de vie pour ses habitants.

Cet **outil stratégique et opérationnel** permet à l'ensemble des forces vives du Grand Douaisis, dont les collectivités, de s'engager dans un mouvement commun en faveur de la sobriété, de la lutte contre le changement climatique et pour l'amélioration de la qualité de l'air.

Le Grand Douaisis a souhaité se saisir pleinement de cette opportunité donnée par la loi et donner au PCAET **trois ambitions** :

- être conforme aux obligations fixées par les lois successives notamment en matière de transition énergétique et climatique dont la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV)
- engager le territoire sur une trajectoire climat-énergie ambitieuse, innovant et intégratrice.
- rentrer en résonnance avec les études territoriales ayant investi des champs novateurs (sobriétés, adaptation, santé, paysages...).

2020: PREPARER LES OUTILS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE

UNE STRATEGIE DE MOBILISATION

Dans le cadre du bilan de nos missions, nous avons fait cinq constats de notre activité, de la structure :

1. **évolution progressive des missions** : La structure est passée d'études «réglementaires » (habitat, environnement...) à des études sur des sujets innovants sur le domaine de la santé, l'adaptation, les énergies renouvelables, le paysage, le commerce....et dernièrement à une étude de programmation urbaine qui élargit encore plus son champ d'action.
2. études et documents **structurants** à rendre plus accessibles
3. structure de **prospective animatrice** d'un projet de territoire
4. SCoT et PCAET **précurseurs** au regard des besoins de la société en cas de crises
5. des collectivités de plus en plus en **demande** de conseils et d'accompagnement

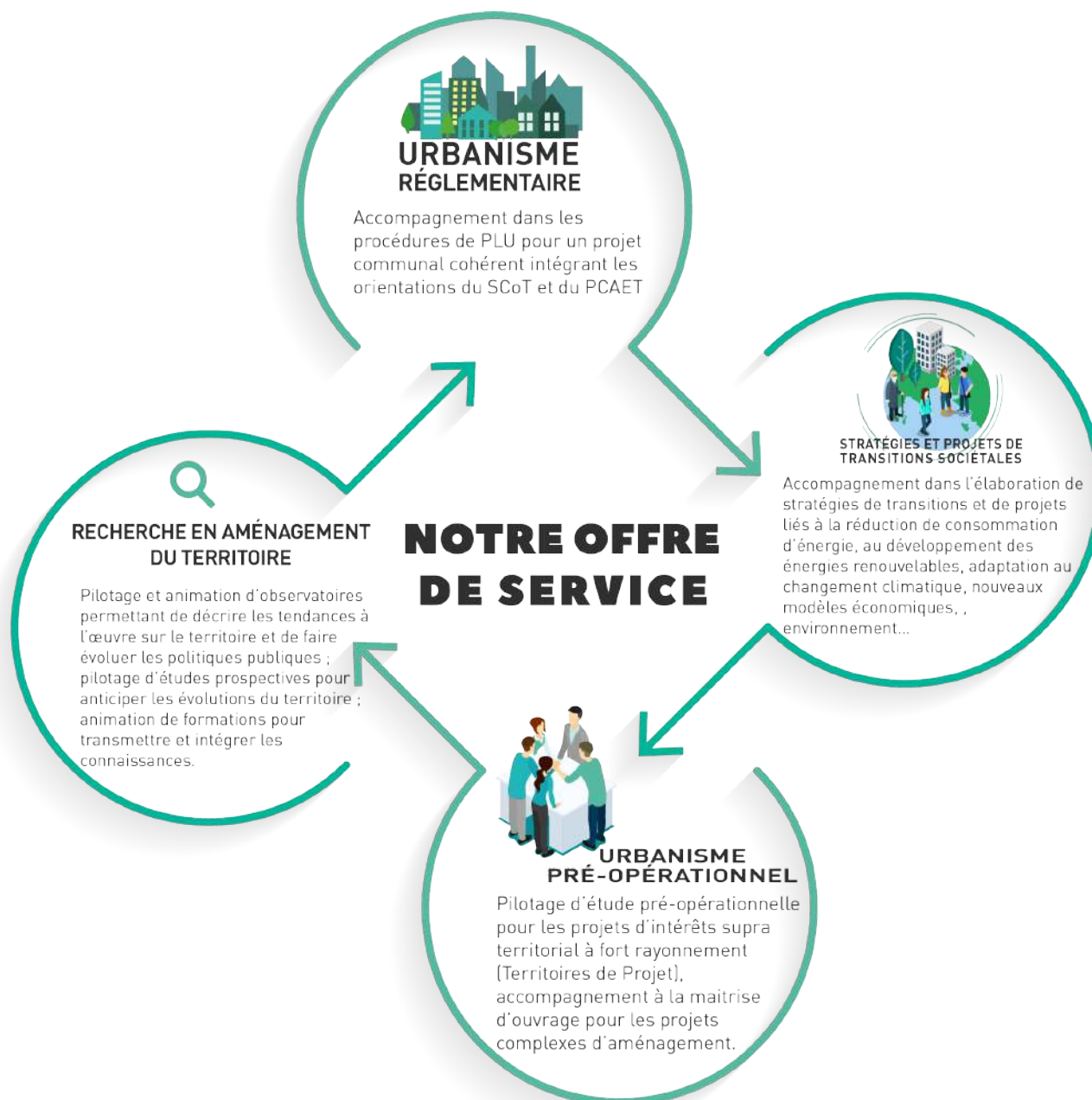
A partir de ces constats nous avons décidé de repenser notre approche et de revoir nos méthodologies et nos outils afin de poursuivre les objectifs suivants :

- Mobiliser et favoriser le passage à l'action sur un nouveau projet de territoire ambitieux
- Rendre la structure plus visible pour initier et faciliter les projets
- Adapter les contenus en fonction des compétences et des besoins
- Ouvrir notre périmètre d'actions aux entreprises, grand public

La définition de notre offre de service

Les champs de missions de l'équipe technique du SCOT ont été résumées comme suit :





Une équipe pluridisciplinaire dynamique et à l'écoute pour vous accompagner dans vos projets d'aménagement, d'urbanisme, de transitions, d'énergie

Nos interventions s'appuient sur des documents de référence portés par les élus, les structures supra-territoriales et les partenaires du territoire : SCOT et PCAET. Elles reposent également sur des contractualisations que nous avons avec d'autres entités qui cofinancent nos actions (COT...)

L'ELABORATION DES OUTILS D'APPROPRIATION DU SCOT

Cette période particulière nous a permis d'avancer considérablement dans l'élaboration des outils d'appropriation du SCOT qui sont/seront diffusés aux élus et à l'ensemble des acteurs du territoire.

Tous les outils sont systématiquement présentés en Comité et diffusé sur les réseaux sociaux et notre site internet en actualité.

Le « PAC SCOT »

A l'instar du « porter à connaissance » de l'Etat, le Grand Douaisis a réalisé un « PAC SCoT » qui a été adressé à l'ensemble des communes en octobre 2020.

Ce document doit faciliter l'intégration des orientations et objectifs du SCoT e du DAAC dans les documents d'urbanisme locaux en :

- Rappelant les principaux objectifs poursuivis par le SCoT,
- Recensant pour chacune des communes les données de cadrage qui les concernent spécifiquement,
- Personnalisant et contextualisant les informations contenues dans le document pour que chaque commune ait connaissance des orientations du SCoT qui lui sont propres (compte foncier, objectif de production de logements...).

Enfin, ce document à une portée pédagogique en sensibilisant les élus à certains enjeux nationaux qui trouvent une résonnance locale (réchauffement climatique, évolution des risques, cout de l'eau...) et qui pourraient être pris en compte dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme.



La Boîte à outils PLU

Les communes ont reçu en janvier 2021 « une boîte à outils PLU » permettant de les accompagner lors des étapes préalables au lancement des démarches d'élaboration ou de révision de leurs documents d'urbanisme.

Cette boîte à outils contient :

- Un support de présentation présentant de manière synthétique l'objet et le contenu d'un PLU, les grandes étapes pour l'élaborer ou le réviser et les mesures d'accompagnement du SCoT ;
- Un schéma dynamique récapitulant les procédures d'évolution des documents d'urbanisme pour vous éclairer sur la procédure à lancer ;
- Un modèle de délibération de prescription de l'élaboration ou de la révision de votre document d'urbanisme ;
- Deux modèles de Cahiers des Clauses Techniques et Particulières (soumis à évaluation environnementale ou au cas par cas) pour élaborer ou réviser votre document d'urbanisme ;
- Un modèle de grille d'analyse d'offres ;
- Un mémento sur la commande publique ;



Le Guide pratique PLU DT3E

Pour aller au-delà des champs prescrits par le SCoT et atteindre l'ambition « DT3E » dans les futurs PLU communaux, un guide pratique dédié au PLU est en cours d'élaboration.

Il est destiné aux élus du territoire.

Ce guide aura avant tout une portée pédagogique et concrète (outils méthodologiques, conseils techniques, exemples concrets...).

Il devra questionner les élus sur le devenir de leur commune et leur donner des clés/les leviers à actionner dans leur PLU permettant la mise en œuvre de l'ambition « Douaisis territoire d'excellence énergétique et environnementale ».

- 2020 : évaluation du besoin, cadrage du document et organisation de la mission,
- 2021 : mobilisation des partenaires et définition des besoins relatifs à la conception graphique,
- 1er trimestre 2022 : livraison du guide pratique.

La nouvelle analyse de compatibilité

L'adoption d'un nouveau SCOT et la stratégie de mobilisation induisait de revoir notre méthode d'analyse de compatibilité des documents et projets afin que les avis que nous émettons soit avant tout destinés à améliorer les opérations et de ne plus être dans une logique de « sanction réglementaire ». De plus la présentation de ces analyses a été revue pour être plus pédagogique et compréhensible par les élus et faciliter leurs décisions.

2 nouvelles grilles d'analyse

Elaboration de la grille d'analyse de compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT

Cette grille garantit l'exhaustivité et l'objectivité de l'analyse réalisée aux regards des objectifs et orientations inscrits dans le SCoT et le DAAC. La grille d'analyse est organisée en 9 chapitres et comporte 68 « points de contrôles ». Lors des avis rendus par le SCoT sur le projet de PLU arrêté un rapport détaillé, validé en bureau syndical, est transmis à la commune. La grille d'analyse a été transmise aux communes avec le PAC SCoT en octobre 2019.

Elaboration de la grille d'analyse de compatibilité des autorisations du droit des sols avec le SCoT

Conformément au code de l'urbanisme, le SCOT rend un avis sur les autorisations du droit des sols suivantes :

- Les autorisations d'exploitation commerciale (CDAC);
- Les PC tenant lieu d'autorisation d'exploitation commerciale;
- Les Zones d'Aménagement Différé;
- Les Zones d'Aménagement Concerté;

- Les opérations d'aménagement supérieures à 5000m² de surface plancher.

Cet avis est consultatif. L'instruction des autorisations du droit des sols consiste à garantir la compatibilité de ces projets avec objectifs et orientations du SCoT. Lorsque le PLU de la commune n'est pas compatible avec le SCoT, il s'agit de s'assurer que l'ensemble des orientations et objectifs du SCoT sont intégrés au projet (densité, compte foncier, objectif de mixité sociale...). Lorsque le PLU est compatible avec le SCoT, l'analyse du projet tient compte notamment des orientations générales inscrites dans le PLU.

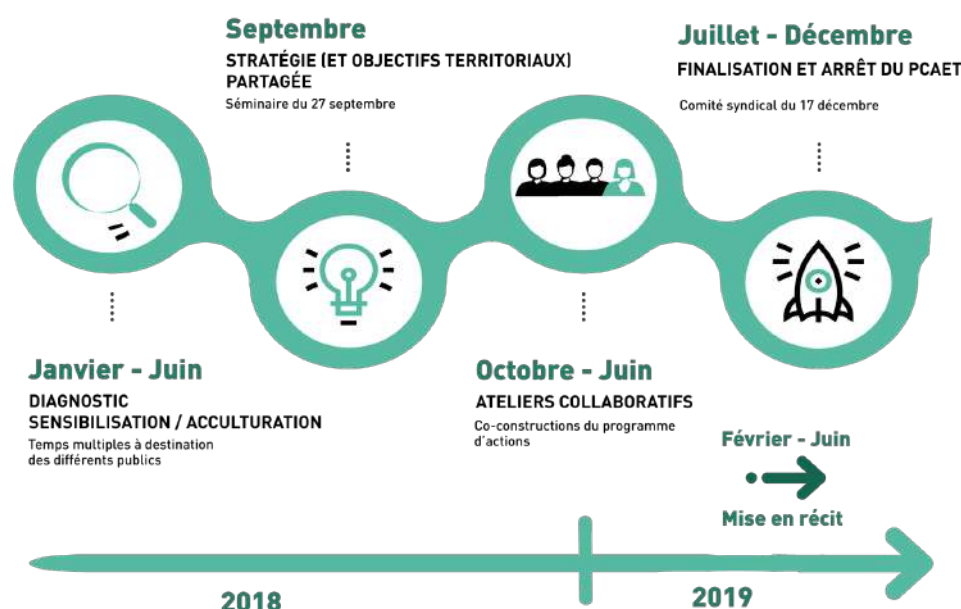
Le livre SCOT

Nous travaillons à un objet de communication de type livre comme témoin du SCoT approuvé. Il s'agit de réaliser un outil de promotion du territoire et d'engagement vers l'ambition d'une excellence environnementale et énergétique. Nous avons le projet de nous adresser avant tout aux élus locaux et aux partenaires. Il devra à la fois être dynamique, attractif, susciter la curiosité à l'image de notre charte graphique mise en place depuis 2 ans. L'objectif est de rendre compte du savoir-faire de la structure et de l'ambition des élus ayant voté à l'unanimité ce projet de territoire. Le travail préparatoire à ce livre s'est étalé tout au long de l'année 2020 et trouvera sa finalité en septembre 2021.

APPROBATION DU PCAET

Pour aller plus loin : délibération n°16-2020 adoption du PCAET

Après un premier Plan Climat Territorial volontaire, le territoire a décidé de réaliser un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Après moins de deux ans de travaux de co-construction celui-ci a été arrêté le 17 décembre 2019.

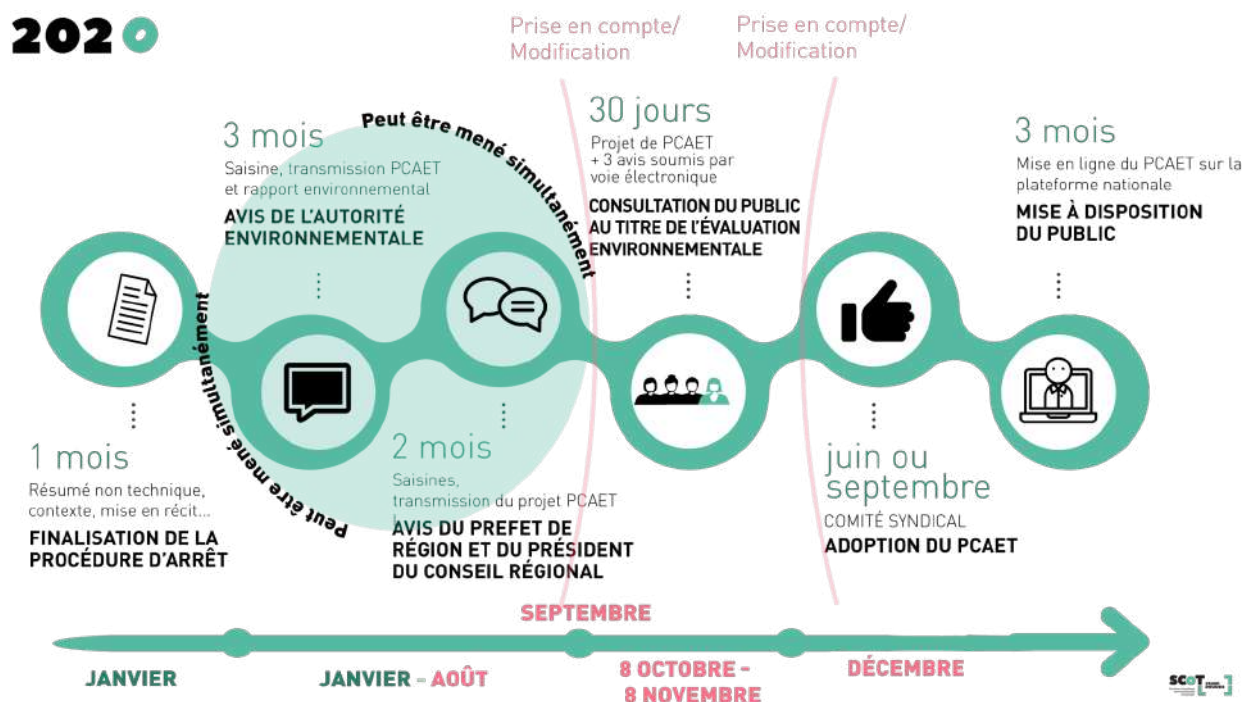


Puis il est entré en phase de consultation et ce afin de l'adopter.

2020 : une adoption contrariée

Si le PCAET a été arrêté le 17 décembre 2019, puis déposé pour avis aux services de la DREAL, de la Région et à l'autorité environnementale le 23 janvier 2020, celui-ci n'a pu être approuvé comme prévu en juin 2020

A cause de la Covid et des rallongements des délais d'avis des personnes publiques associées (PPA), la consultation du public puis son adoption a dû être repoussé.



Tous ces avis ont été positifs, mais des remarques ont été formulées ainsi que des recommandations. Le SCoT du Grand Douaisis a fait le choix de produire un mémoire de réponse en vue de la consultation du public, c'est-à-dire d'apporter à chacun une réponse pour les questions posées.

De nombreux points positifs ont été soulevés.

Notamment :

- Le caractère complet et conforme par rapport au cadre réglementaire
- L'intégration de sujets innovants, une ambition et une stratégie forte qui a été proposée,
- Le fait que l'on ait adjoint un résumé non technique qui permet d'appréhender même pour les novices le PCAET,
- La bonne analyse de l'articulation avec les autres plans et programme, mais surtout le portage par un syndicat mixte de SCoT, permettant ainsi l'affirmation d'une véritable stratégie territoriale systémique où tous les acteurs ont un rôle à jouer.

Des points de vigilance ont néanmoins été formulés, notamment une faiblesse au niveau des objectifs, notamment chiffrés et la priorisation.

En effet, notre PCAET ne peut être comparé à un PCAET classique porté par un EPCI. De fait, notre PCAET souffre un peu de ce manque, mais c'est lié à notre côté atypique.

Une autre faiblesse qui a été pointée, c'est la question de l'opérationnalisation, comment concrétiser le passage à l'acte et notamment, comment mesurer la contribution aux objectifs.

Il a donc été rappelé la nécessité d'accompagner la mise en œuvre du PCAET par des moyens, notamment d'ingénierie, d'animation, mais aussi de communication et de formation et de mettre en place une gouvernance. Enfin de définir et de mettre en place un véritable outil et dispositif afin d'assurer le suivi et l'évaluation.

Un gros point noir a été soulevé dans la phase d'avis des PPA : le plan Air.

En effet, le 24 décembre 2019, soit 4 jours après l'arrêt du PCAET, une nouvelle loi est intervenue, la loi d'orientation des mobilités.

Cette loi, la loi LOM, oblige toutes les EPCI qui ont la charge de l'élaboration du PCAET et donc le SCOT, par la même occasion, d'y faire figurer un plan spécifique à la qualité de l'air.

Ce plan Air doit recueillir l'ensemble des actions du PCAET ayant un impact sur la qualité de l'air, les objectifs de réduction des émissions et surtout une étude sur l'opportunité de mettre en place une zone à faible émission en lien de la mobilité.

Compte tenu du caractère récent de cette modification réglementaire, ce plan Air est absent de notre PCAET car en plus nous n'en avons pas connaissance. Même si certains éléments qui figurent dans notre PCAET peuvent valoir de plan Air. Il nous faut aujourd'hui compléter ce PCAET. Les élus ont proposé, de travailler sur une version plus amendée du PCAET, comprenant ce dit plan Air, par la suite, après l'adoption du PCAET

Suite à cette phase d'avis des personnes publiques associées, une phase de consultation du public a été mise en place. Cette procédure est une procédure obligatoire, le PCAET comme le SCOT est soumis à évaluation environnementale et consultation du public.

Ainsi, celle-ci s'est déroulée du 8 octobre au 8 novembre 2020 et par voie électronique.

L'intégralité du projet du PCAET, mais surtout les avis des PPA et les réponses qui ont été apportées par le SCOT ont été délivrés et un registre numérique a été mis en place, exprès pour la procédure.

Des modalités de diffusion de cette consultation ont été également développées : publication sur notre site internet, mais également relais sur les réseaux sociaux, Facebook, LinkedIn, Newsletter, pour permettre une large consultation du public.

121 personnes se sont rendues sur le registre. 212 téléchargements et 133 visualisations des documents ont été comptabilisés et 12 contributions ont été faites.

Enfin, des contributions ont été apportées par les habitants.

Certaines remarques ne relevaient pas du tout du PCAET ou de nos compétences.

D'autres étaient des compléments d'information ou d'actions ou des propositions d'actions.

Sur le champ thématique de ces contributions, une large place a été faite aux espaces et aux pratiques agricoles, mais également aux questions de mobilité et de déplacement.

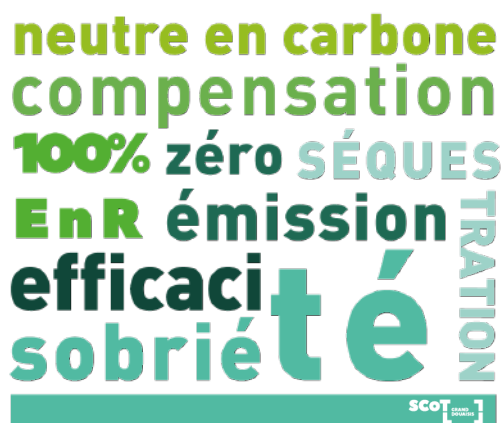
Une réponse à toutes les remarques qui ont été formulées lors de la consultation du public a été formulée et certaines remarques ont été intégrées au PCAET.

La trajectoire : vers une neutralité carbone à 2050

À travers ce nouveau PCAET, approuvé le 15 décembre 2020 et coconstruit avec l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités, acteurs économiques, société civile, habitants...) une nouvelle ambition forte a été fixée : celle de faire du Douaisis un territoire sobre et neutre en carbone à l'horizon 2050.

Le PCAET du Grand Douaisis poursuit ainsi désormais une trajectoire permettant au territoire d'anticiper et de réagir collectivement aux nouveaux défis auxquels il doit désormais faire face.

Cette trajectoire se décline en **3 étapes** :



1. **Engager une véritable démarche de sobriété** dans tous les domaines en réinterrogeant et en changeant progressivement les pratiques et modes de consommation
2. **Devenir un territoire à énergie positive** (en 2046) en réduisant fortement les consommations d'énergie par des actions importantes notamment en termes de sobriété et en accélérant la production d'énergies renouvelables
3. **Tendre vers la neutralité carbone** en soutenant la séquestration carbone puis la compensation carbone pour les émissions résiduelles de GES

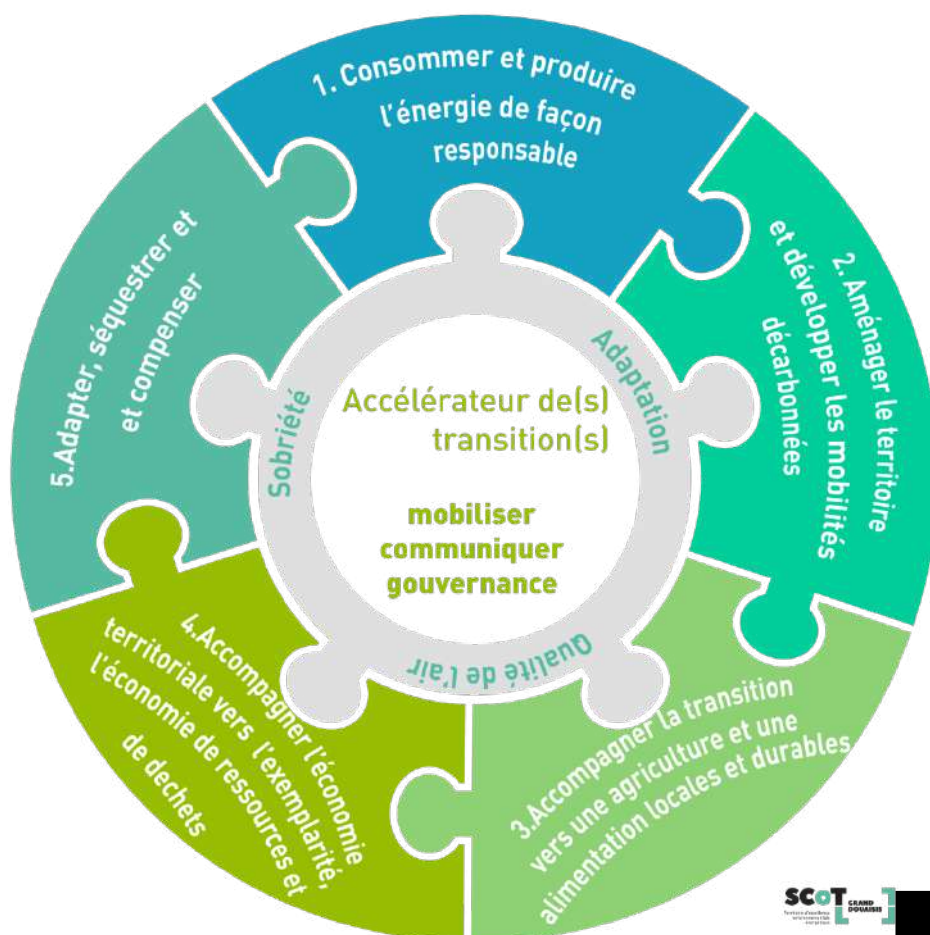
Si à travers celle-ci une transformation profonde est appelée celle-ci est déjà engagée par tous : collectivités mais aussi habitants, entreprises...et les bénéfices sont déjà mesurables. Il s'agit seulement avec ce nouveau PCAET et cette nouvelle trajectoire d'amplifier et d'accélérer cette transformation

Pour y parvenir, plusieurs plans climat seront nécessaires.

Un programme d'action recentré autour de 6 axes

Le programme d'action constitue la feuille de route Air Energie Climat du Territoire pour atteindre la sobriété et la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Celle-ci s'articule autour de 6 axes stratégiques : 5 axes thématiques et un accélérateur, courroie de transmission sans lequel les 5 autres ne peuvent se réaliser.



L'ELABORATION D'UN OUTIL D'APPROPRIATION DU NOUVEAU PCAET

La phase de consultation des PPA puis du public nous ont permis d'amorcer la mise en œuvre du PCAET et notamment de préparer des outils d'approbation de celui-ci dont notamment la création d'un jeu coopératif.

Afin de rendre plus concret le PCAET et de faciliter sa mise en œuvre un jeu ludique et pédagogique (serious game) de déclinaison et d'appropriation du Plan Climat a été créé en partenariat avec l'association Virage Énergie.

Sous le format d'un jeu de plateau collaboratif, les joueurs (élus, techniciens, grand public dont adolescents) doivent ainsi relever le défi de la neutralité carbone en déjouant les pièges (événements climatiques et épuisement des ressources) et ce avant que l'horloge ne sonne 2050. Le seul moyen pour y parvenir : répondre ensemble aux multiples questions (mimes, devinettes, quizz...) dérivées des objectifs et actions du Plan Climat.

Pour cela, le jeu se compose d'un plateau, de 6 joueurs, de 300 cartes questions (thématisées) issus du PCAET du Grand Douaisis et de 50 cartes mystères venant accélérer ou perturber la progression des joueurs.

Cet outil propre au territoire a pour objectif de rendre les structures utilisatrices autonomes dans leur appropriation et sensibilisation aux enjeux d'un territoire neutre en carbone en 2050. Les modalités de diffusion et de prêt restent à définir avec les structures réseaux.

Si le contenu (principes, mécanismes, rédaction des questions et défis...) a été élaboré et testé par le SCOT Grand Douaisis et Virage Energie en 2020, une consultation pour sa conception graphique et matérielle ainsi que la fabrication (en 20 exemplaires) de cet outil est en cours.

MISSIONS DOCUMENTS LOCAUX D'URBANISME

AVIS SUR LES DOCUMENTS D'URBANISME

La mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT se poursuit en 2020 à l'aune du nouveau SCOT exécutoire depuis le 19 février 2020.

En l'absence de projet de PLU arrêté en 2020, le SCoT n'a émis aucun avis sur des projets de PLU arrêtés

MISSIONS HABITAT/FONCIER

AVIS SUR LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Le code de l'urbanisme et la jurisprudence déterminent les projets d'urbanisme devant être compatibles avec le SCoT. Il s'agit notamment des :

- projets de plus de 5 000 m² de surface de plancher (article L142-1 du code de l'urbanisme);
- projets réalisés sur un territoire dont le document d'urbanisme n'est pas compatible avec le SCoT, sans effet de seuil (CE. 9 mai 2005, M. Marangio, avis n° 277.280)

Les services instructeurs des communes et des EPCI délivrent les autorisations du droit des sols après avoir analysé la conformité des projets avec les règles d'urbanisme (PLU...).

Afin d'assurer la compatibilité des projets susmentionnés avec le SCoT, les services instructeurs sollicitent l'avis du Syndicat Mixte. En 2019, dans 75% des cas, la sollicitation provient des services instructeurs de Douaisis Agglo, 17% des services instructeurs de la CCCO et dans 8% des cas des services instructeurs communaux.

Au total, le SCoT Grand Douaisis a rendu en 2020, 5 avis sur des autorisations du droit du sol, dont les conclusions sont les suivantes :

- 4 projets compatibles avec le SCoT comportant toutefois des points de vigilance sur les objectifs de transitions énergétiques et/ou l'enclavement des nouveaux quartiers
- 1 projet incompatible avec le SCoT concernant notamment les orientations en matière de maîtrise de l'artificialisation des sols et d'intégration paysagère des nouvelles constructions.

Ces 5 projets représentent la réalisation de 268 logements, dont 25% concerne la production de logements en lots libre et 75% concerne la production de logements locatifs aidés. Ces projets ont nécessité l'artificialisation de 6,8 ha de terres agricoles.



MISSIONS ENVIRONNEMENT/PAYSAGES

Il n'y a pas eu de missions spécifiques en 2020.

Pour rappel le SCOT a été **lauréat de l'appel à projet Plan paysage en 2015** lancé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Cette étude a permis de réaliser un travail collaboratif et partenarial de 4 ans associant l'ensemble des élus et des partenaires (communes, Douaisis Agglo, CCCO, PNR Scarpe Escaut, la Mission Bassin Minier, le CAUE, le Parc Naturel Scarpe Escaut, l'Etat...). Les résultats ont été intégrés au SCOT et un observatoire est en cours de construction.

Par ailleurs l'équipe a commencé à travailler sur la thématique de la ressource en eau, sujet complexe pour le territoire qui sera débattu avec les élus en 2021 notamment en commission.

MISSIONS ENERGIE - CLIMAT

Le pôle climat a eu une année 2020 particulière marquée par plusieurs événements :

- Périodes de confinements et contraintes sanitaires ne permettant pas d'organiser des réunions de travail : exemple : test élargi du jeu, groupes de travaux et/ou rencontres sur la mise en œuvre du PCAET
- Adoption contrariée du PCAET
- Fusion du pôle Energie-Climat
- ...

Qui a conduit sans cesse à des adaptations

L'année 2020 a été néanmoins une année riche en termes de sollicitations d'intervention extérieures et/ou contributions sur le PCAET, la trajectoire neutralité carbone, le travail engagé sur les sobriétés ou encore la mise en récit...

STRATEGIE SOBRIETES

Dans le cadre de l'élaboration de son nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le SCOT Grand Douaisis a souhaité renforcer son volet sobriété énergétique.

Pour ce faire, un partenariat de recherche-action est engagé depuis 2017 avec l'association Virage Énergie.

Ce travail amorcé depuis plus de trois ans par le SCOT du Grand Douaisis et Virage Énergie a permis d'identifier les discours, les articulations notamment avec les autres politiques publiques mais surtout d'identifier le champ des possibles sur la question des Sobriétés.

A noter, ce partenariat de recherche-action initié entre Virage Énergie et le Grand Douaisis et les actions menées constitue encore aujourd'hui un exercice inédit en France tant sur la forme que sur le fond. Jamais ce sujet n'a été autant investi sur un territoire et ce à la fois dans une approche globale mais aussi proactive et pragmatique.

Preuve de l'originalité de ce partenariat, le SCOT du Grand Douaisis et Virage Énergie ont été sollicités à plusieurs reprises par des institutions et des territoires pour présenter les travaux menés conjointement sur les politiques territoriales de sobriété et propose aujourd'hui de constituer et animer un collectif régional dédié.

Néanmoins, sur le Grand Douaisis ce travail doit aujourd'hui prendre de l'ampleur et entrer dans une phase de passage à l'action en développant LA culture de la sobriété et en poursuivant la recherche-action pour le développement des outils adéquats.

Pour cela, une stratégie Sobriétés a été rédigée en partenariat avec Virage Energie et des échanges ont été amorcés avec la Région afin de déposer une demande d'accompagnement pour un soutien aux actions (mission de recherche/action, communication, outils, besoins matériels...).

Il s'agit en effet aujourd'hui de :

- Renforcer la transversalité avec les autres politiques publiques en vue d'augmenter leur cohérence et leur efficacité (*cartographie des acteurs relais, référentiel sobriété, animation d'un réseau d'acteurs local, veille active*)
- Faciliter l'appropriation en renforçant l'acculturation et en formant les acteurs (*plaquette sobriété, livrets sobriété en fonction des publics, diffusion des outils ludiques et pédagogiques, modules d'acculturation et de formation*)
- Favoriser le passage à l'acte en accompagnant les acteurs dans leurs projets (*guide sobriété à destination des collectivités, livrets actions entreprises, référentiel aménagement et sobriété, fiches techniques patrimoine communal*)
- Renforcer le dispositif de suivi et d'évaluation en lien avec le Plan Climat et les politiques de transition : *mesure des aménités générées et co-bénéfices des actions de sobriété, élaboration d'indicateurs de transition(s) et de résilience, mise en place d'une démarche, méthodologie et outil de suivi/évaluation*

DYNAMIQUE CLIMAT ET COLLECTIVITES

En 2020, 34 communes ont bénéficié du Service Energie Collectivités (SEC), service proposé aux communes volontaires depuis 2011.

Pour rappel, ce dispositif à destination des communes du Douaisis est une ingénierie territoriale permettant la mutualisation d'un technicien "Energie" pour les communes adhérentes².

Il s'agit d'un accompagnement à 3 niveaux allant de la réalisation du bilan de consommation énergétique à l'accompagnement à la mise en place d'une stratégie patrimoniale de rénovation ambitieuse de son patrimoine public, en passant par le développement des énergies renouvelables et de récupération.



² En annexe : Liste des communes adhérentes au SEC (période 2018-2020)

Si la conduite des missions du service a été impactée par le renouvellement des équipes municipales et par les périodes de confinement de nombreux projets communaux ont pu néanmoins être accompagnés :

- Réalisation de 26 bilans énergétiques
- Interventions sur site participant aux actions de sobriété et de maîtrise des consommations énergétiques du patrimoine communal
- Accompagnement aux projets de rénovation et d'installations ENR
 - Participation aux études de faisabilité: Aniche, Raimbeaucourt, Féchain, Roost-Warendin...
 - Suivi de chantiers et d'installations : Cuincy , Esquerchin, Vred...
- Suivi du projet de massification de la rénovation énergétique du patrimoine communal de la commune de Lambres Lez Douai avec le lancement d'une mission d'AMO pour la mise en place d'un Marche Public Global de Performance Energétique à l'échelle de tout son patrimoine bâti. L'ADEME, La Région et la Caisse des Dépôts sont partenaires de la commune dans cette démarche innovante.

Suite à un appel à manifestation d'intérêt lancé en septembre 2020 après des 55 communes du territoire, 38 communes ont souhaité rejoindre le Service Energie Collectivités pour la nouvelle période 2021-2023.

DYNAMIQUE CLIMAT ET ENTREPRISES

Pas d'actions formalisées depuis 2019 suite au stage de Rémi HAERINCK

Néanmoins, des rencontres et échanges ont eu lieu avec le MEDEF et la Chambre des Métiers, et le SCOT Grand Douaisis a procédé en fin d'année au recrutement d'un chargé de mission transition énergétique-climat afin d'accompagner les entreprises dans la mise en œuvre d'actions de transition.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

COT ENR 2019-2021

En 2019, le SCOT Grand Douaisis a été le 1^{er} territoire en Région Hauts de France à signer un Contrat d'Objectif Territorial de développement des Energies Renouvelables thermiques et électriques.

Ce **COT EnR « mixte »** (thermique/électrique) est également une première au niveau national où les autres régions n'ont accès qu'au volet thermique avec leur Direction Régionale ADEME respective.

Ce contrat engage le territoire à réaliser **15 projets de chaleur renouvelable et 18 projets d'électricité renouvelable d'ici 3 ans**.

Ces 34 projets sont issus d'un appel à manifestation d'intérêt réalisé en 2018 lors de la réalisation de l'étude de préfiguration des EnR&R préalable à ce COT.

L'ADEME et la Région accompagne également le SCOT pour cofinancer la mission d'animation du COT EnR (suivi des projets, accompagnements élaboration et mise en œuvre, recherche de nouveaux partenariats, recherche de projets privés...).

Notre animation consiste à :

- Rencontrer les porteurs de projet potentiel (publics et privés – hors résidentiel)
- Organiser des réunions d'informations par public cible (collectivités, bailleurs, industriels...)
- Associer les animateurs thématiques EnR (le CD2e pour le volet « solaire », UniLasalle pour le volet « géothermie » et le PNR Scarpe Escaut pour le volet « bois énergie »).
- Créer des outils de sensibilisation et de communication.
- Assurer la lisibilité des aides techniques et financières pour la mise en œuvre de projets d'EnR thermiques et électriques.
- Accompagner les projets de la conception au suivi des installations

Les outils développés par le SCOT pour l'aide à la décision

- DiAPV collectif

Suite au déploiement de la 1^{ère} version de l'outil DiAPV (Diagnostic en Autoconsommation PhotoVoltaïque) en 2018 et de son succès, et suite aux évolutions réglementaires sur le développement de l'autoconsommation collective (élargissement du périmètre des opérations), une nouvelle version de l'outil DiAPV a été développée et mise en place en 2019. Cet outil continue d'être mobilisé par l'équipe afin d'étudier la faisabilité technico-économique d'une opération d'autoconsommation collective. Il est possible d'étudier 5 sites consommateurs différents avec 5 sites producteurs différents.

Il s'agit ici d'un véritable outil de prédimensionnement afin de faciliter l'émergence d'opération d'autoconsommation collective. Cet outil est d'ailleurs cité en exemple par les services instructeurs de la Région qui se basent sur les résultats de cet outil pour instruire les dossiers de subvention FRATRI liés au COT EnR.

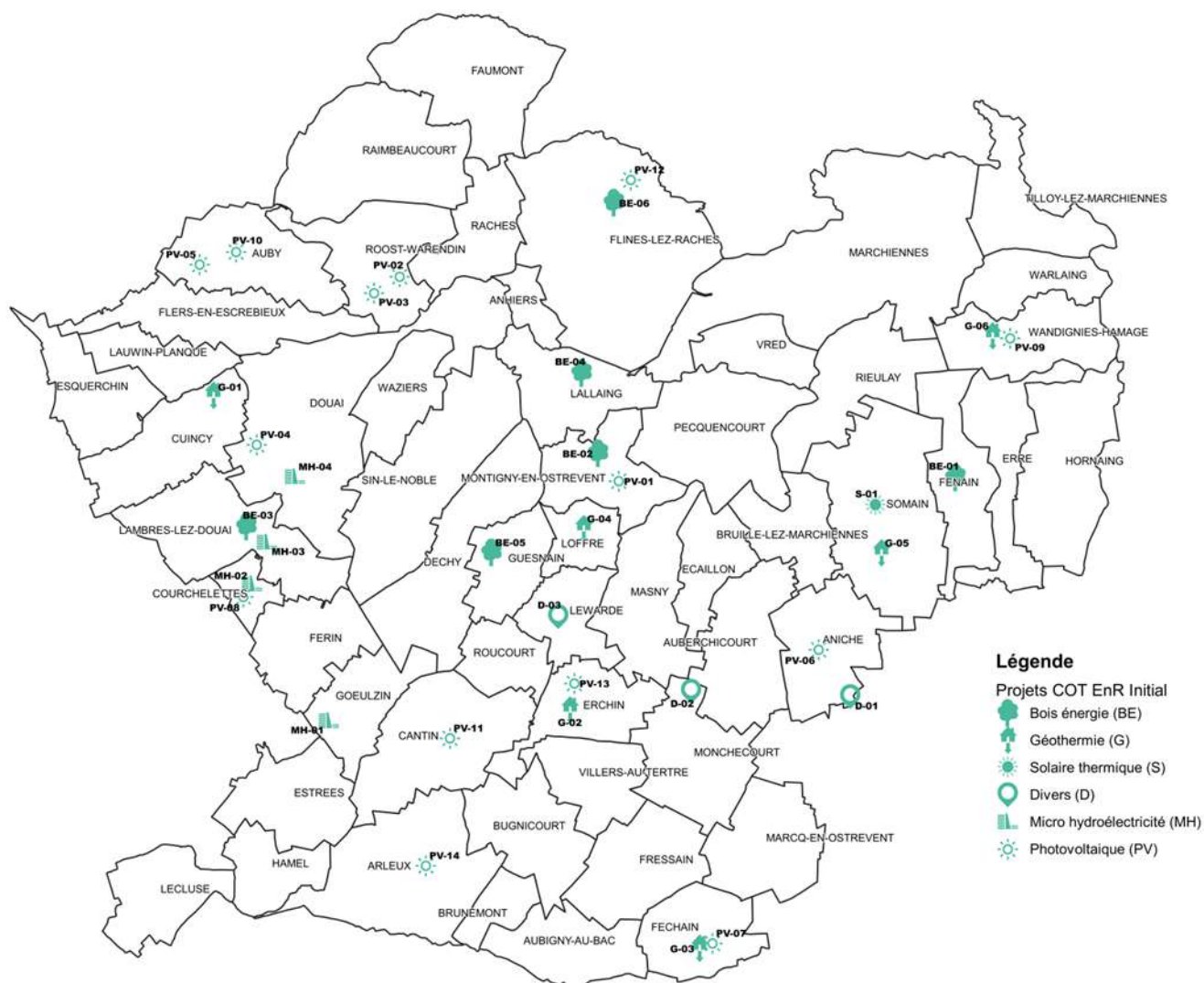
- Cartographie des potentiels EnR

Grâce à l'ensemble des données disponibles suite aux différents travaux réalisés lors de l'étude de préfiguration des EnR&R, il est désormais possible d'établir des cartographies du potentiel de chaque EnR sur l'ensemble du territoire.

Lors d'une réflexion d'opération à l'échelle d'une ville, d'un quartier ou d'une parcelle, il est possible de savoir quelles sont les énergies renouvelables à mobiliser et d'estimer le productible.

Les données disponibles concernent :

- Le grand éolien.
- Le solaire.
- La micro hydraulique.
- La géothermie.
- Le biogaz.
- Le bois énergie.
- La récupération de chaleur sur eaux usées.
- La récupération de chaleur fatale.



Cartographie des projets inscrits dans le COT EnR du SCoT du Grand Douaisis
(état initial – fin 2018)

- Pertinence géothermie

Deux agents du pôle énergie ont participé à une formation sur la géothermie et sont devenus « **ambassadeur** » de la **géothermie** sur le territoire du Grand Douaisis.

A ce titre, comme on le fait pour le photovoltaïque, il est désormais possible de réaliser des études de pertinence pour des installations géothermiques. La géothermie étant notre plus grand potentiel d'énergie renouvelable, il était nécessaire de monter en compétence en interne sur cette thématique. Cette étude de pertinence reste un outil d'aide à la décision et est un préalable à une étude de faisabilité nécessaire et indispensable pour le déploiement d'un tel projet.

MISSIONS COMMERCE

AUTORISATIONS COMMERCIALES

CDAC

La Commission départementale d'aménagement commercial (**CDAC**) est une instance sollicitée pour se prononcer sur les projets soumis à autorisations d'exploitation commerciale (article L782-1 et L 752-4 du Code du Commerce). Pour rappel, il s'agit principalement :

- des projets de création ou d'extension de magasins de commerce de détail supérieurs à 1 000 m² de surface de vente
- dans les communes de moins de 20 000 habitants, des permis de construire d'équipements commerciaux d'une surface de vente comprise entre 300 et 1000m², après saisine de ladite CDAC par le maire de la commune concernée, ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme (le SM SCoT)

La CDAC est instituée par un arrêté préfectoral qui établit notamment la liste des membres permanents de la CDAC composée des personnalités qualifiées et des représentants des élus au niveau départemental. Outre les 7 membres permanents (dont le SCoT), la CDAC est composée depuis la loi ELAN de 7 personnalités qualifiées (Chambres consulaires...). Les membres permanents, prennent part au vote concernant l'avis émis par la CDAC.

En 2020, le SCoT Grand Douaisis a procédé à **1 analyse de projet portés devant la CDAC** mais le projet a été retiré par la commune.

Permis de construire

Un avis sur un permis de construire a été émis mais ce projet a été retiré.

SUIVI DES COMITES DE PROJETS CENTRE-VILLE

Action Cœur de Ville - Douai

Le SCoT Grand Douaisis est un partenaire privilégié et signataire de la convention cadre du projet Action Cœur de Ville porté par la ville de Douai qui en a été lauréate et participe à ce titre à l'ensemble des comités techniques et comités de pilotage organisés. Ainsi, le SCoT Grand Douaisis a continué de suivre l'état d'avancement des projets engagés par le plan d'action.

Action redynamisation centre-ville - Somain

Le projet de "Somain cœur de ville - ville de cœur" vise le regain d'attractivité résidentielle, économique et commerciale du cœur de ville à travers l'amélioration de son cadre de vie, de son accessibilité et de sa redynamisation. Pour cette ambition, la ville de Somain a été retenue dans le cadre de l'appel à projets de la Région des Hauts-de-France pour la revitalisation de centres-villes. Le SCoT Grand Douaisis, en tant



que partenaire, est associé aux réflexions et aux projets afin d'apporter conseils et expertises, notamment dans les champs du commerce, du logement et de la prospective énergétique et garantir la cohérence avec le projet de territoire défini dans le SCoT.

OBSERVATION COMMERCE

Des travaux ont été lancés pour définir les contours d'un observatoire du commerce. Des échanges ont notamment eu lieu avec la ville de Douai sur la complémentarité des observatoires et l'échange de données.

MISSIONS SANTE

Le **Schéma de Santé** élaboré en 2018 a permis de construire une gouvernance unique associant les acteurs de la santé du Grand Douaisis et les élus locaux en vue de construire une stratégie permettant d'améliorer l'état de santé de la population, de réduire les inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé et d'améliorer l'accès aux soins pour faciliter le parcours de santé pour les habitants. L'objectif est désormais de développer une réelle **culture de l'urbanisme favorable à la santé** sur le territoire du Grand Douaisis.

Urbanisme Favorable à la santé : Notre santé est influencée par des facteurs qui dépassent le strict domaine des politiques publiques de santé. Ces facteurs, appelés « déterminants de la santé » influencent l'état de santé d'une population, soit de façon isolée, soit en association avec d'autres facteurs. Il peut s'agir de facteurs individuels (âge, sexe, comportement...), socio-économiques (accès au logement, aux soins, à l'emploi...), environnementaux (qualité de l'air, de l'eau, environnement sonore...), politiques (urbaines, habitat...). L'urbanisme favorable à la santé vise à exercer une influence positive sur ces facteurs afin notamment de diminuer les inégalités territoriales et socio-environnementales de santé. L'UFS s'inscrit dans les politiques de prévention de la santé sur le long terme.

L'étude terminée, le SCoT Grand Douaisis a continué d'assurer la promotion de cette nouvelle thématique tant en terme d'interventions sollicitées par des partenaires que par la participation à des travaux :

- Webinaire « SCoT et Santé » organisé par la FédéSCoT et le CNFPT le 28 mai 2020
- Intervention au sein du Groupe Santé Environnement du Ministère de la Santé dans le cadre du PNSE4 : le 16 juillet 2020
- Webinaire national du Club PLUi porté par la DGALN « L'impact des choix d'aménagement sur la santé et le bien être des habitants », le 24 septembre 2020
- Deux vacations à l'EHESP dans le cadre de formations : 24 juin et 16 septembre 2020
- Participation à la consultation sur le Plan National Santé Environnement 4 (PNSE4)

Le SCoT Grand Douaisis a continué de suivre les travaux du **Pôle Métropolitain Artois Douaisis** dans le cadre de l'étude lancée sur l'élaboration d'un diagnostic et la formulation de propositions concernant l'offre de soins sur son territoire.

LE SCOTET VOUS : COMMUNICATION

La communication en début d'année 2020 a été moins évidente du fait de l'attente des élections et de la crise sanitaire. Cependant une communication en temps de crise a été développée, une nouvelle stratégie de communication a été adoptée fin 2021 (cf plus haut) et les travaux de préparation de documents de communication ont été enclenchés.

COMMUNICATION DE LA STRUCTURE EN PERIODE DE CRISE SANITAIRE

Un document complétant la stratégie de communication qui a été validée en 2018 a été rédigé. Il replace la structure dans son positionnement proactif et positif auprès des partenaires et du grand public.

Ce document se veut être la mise en place d'une communication ouverte et empathique.

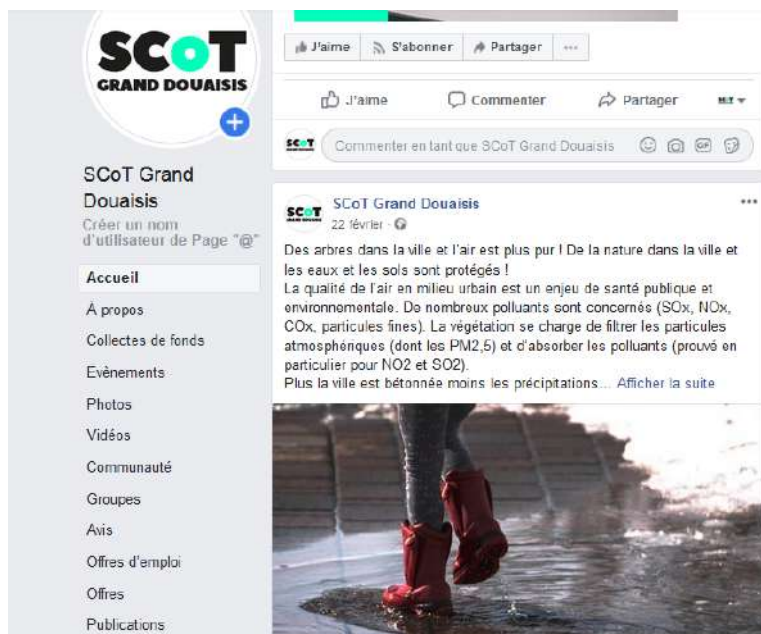
L'objectif est de ne pas se faire oublier des élus du territoire, de nos partenaires et des habitants du territoire avec lesquels nous avons par nos différentes actions tissé des liens.

Cette communication est avant tout une communication digitale dont les outils sont les réseaux sociaux de la structure.

Ce document initie une série d'articles sur les réseaux et la réalisation de différents outils graphiques pour accompagner le message. Bannière Facebook, LinkedIn et Twitter.

LE SCOT SUR LES RESEAUX

Le Scot Grand Douaisis a poursuivi et intensifié sa présence dans ce nouveau territoire de communication (commencé en 2020). La présence plus professionnelle et récurrente sur les réseaux sociaux grâce à l'écriture d'une stratégie sociale média donnant une cohérence de notre discours au fil des prises de paroles. Cette accentuation s'est imposée d'elle-même pour faire face aux difficultés de communication induite par la crise sanitaire.



Le SCoT Grand Douaisis est doté d'une page **Facebook**, d'une page « entreprise » **LinkedIn**, d'une page vitrine **LinkedIn** « **Gare Scarpe Vauban** » et d'un compte **Twitter** (@SCoTGrandDouais). Chacun de ses réseaux sociaux ayant sa ou ses propres cibles pour une audience la plus large possible et une communication adaptée à ses cibles.

Nos réseaux permettent de diffuser notre propres informations, actualités mais aussi de relayer les informations de nos partenaires en lien avec les thématiques que nous développons.

Nous avons également fortement développé notre page YouTube « PlayScot » et institué une régularité de diffusion avec la sortie du Mercredi dans nos réseaux Facebook et LinkedIn.

Cette chaîne qui a vocation à fortement se développer permet d'être un excellent support de diffusions de format vidéos réalisés par nos soins ou par nos partenaires.

Enfin nous effectuons une veille stratégique des communications sur les réseaux sociaux de nos partenaires.

PREPARATION DES OUTILS DE COMMUNICATION

Nous avons également développé en interne nos propres supports et ainsi réalisé des infographies et illustrations du PAC PLU mis au point par le service urbanisme ainsi que le PDF interactif de la boîte à outil du service urbanisme.

Quant au livre du SCOT, même si sa sortie est repoussée au second semestre 2021, nous avons finalisé l'écriture du marché

LA COMMUNICATION DIGITALE SUR L'ELABORATION DU PCAET

Lors de l'élaboration du PCAET nous avons opté pour une communication web tout d'abord au moyen d'un registre numérique. Celui-ci a été le support grand public d'explication et de participation à notre procédure.

L'enquête publique a été relayée sur nos réseaux sociaux, sur notre site internet et aussi sur les sites de certaines communes de notre territoire. Pour cette dernière donnée nous ne pouvons avoir de retour

PLEIN FEU SUR LA VIDEO

2020 c'est aussi un virage vers du contenu numérique animé au moyen de courtes pastilles vidéos. Ce virage emmène la stratégie de communication plus loin. Elle évolue vers une identité toujours plus dynamique, oxygénée et actuelle.

Plusieurs courts exercices ont été réalisés, notamment la présentation d'équipe et une vidéo à destination des RNS sous la forme d'un pitch et ayant pour objectif de faire le point sur le document SCoT et le commerce.



LE SCOT ET...SES PARTENAIRES

LA FEDERATION NATIONALE DES SCOT

La Fédération nationale des SCOT a renouvelé son conseil d'administration et le club technique le 5 novembre 2020. Mr Michel HEINRICH a été réélu Président.

Monsieur Lionel COURDAVAULT ré-intègre le Conseil d'Administration et la directrice le Club technique. Il faut noter que le Président du SCOT fait partie de l'équipe qui a créé la Fédération en 2003.

L'équipe du SCOT a participé au questionnaire de l'enquête nationale de la Fédération sur le commerce. Les résultats sont attendus en mars 2021.

L'équipe a également participé aux travaux sur le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et les réunions sur l'analyse des projets de loi climat et 4D.

Enfin le SCOT a été retenu par la Fédération pour réaliser une vidéo « Pitch » SCOT pour les prochaines Rencontres Nationales des SCOT (décalées en août 2021 à St Malo)

LE POLE METROPOLITAIN ARTOIS-DOUAISIS

Le SCOT Grand Douaisis a continué d'accompagner et de suivre techniquement le Pôle Métropolitain Artois Douaisis dans le cadre de l'étude lancée sur l'élaboration d'un diagnostic et la formulation de proposition concernant l'offre de soins sur son territoire.

LA REGION HAUTS DE FRANCE

Le SCOT Grand Douaisis a participé aux travaux sur le foncier lors des ateliers régionaux des acteurs de l'aménagement qui ont comme objectif de produire un guide des bonnes pratiques en aménagement.

LE PARC NATUREL REGIONAL SCARPE ESCAUT

Le SCOT Grand Douaisis a initié une rencontre avec l'équipe dirigeante du parc afin de relancer nos collaborations, ayant adopté récemment le nouveau SCOT et le parc étant en renouvellement de charte.



ANNEXES

Composition complète du Comité syndical suite aux élections du 22 juillet 2020

DOUAISIS AGGLO DELEGUES TITULAIRES		SUPPLEANTS	CŒUR D'OSTREVENT DELEGUES TITULAIRES		SUPPLEANTS
Raphaël	AIX	DUCONSEIL	Xavier	BARTOSZEK	DURAND
Gilles	BARBIEUX	GEORGES	Christian	BULINSKI	LIVE
Caroline	BIENCOURT	BOUREL	Murielle	CARON	LAUDOUX
Anissa	BOUCHABOUN	GUIFFARD	Marie	CAU	COMMUN
Djamel	BOUTECHICHE	MERCIER	Yves	CONDEVAUX	TANCA
Fanny	CHRETIEN	KACZMAREK	François	CRESTA	CICHOWSKI
Lionel	COURDAVAULT	VAILLANT	Frédéric	DELANNOY	HOCQ
Henri	DERASSE	RASZKOWSKI	Marc	DELECLUSE	BOURGHELLE
Laurent	DESMONS	FERENZ	Erich	FRISON	FLEURQUIN
Denis	DESRUMAUX	LASNEAU	Daniel	GAMBIER	DUPILET
Christian	DORDAIN	BERLINET	Sébastien	GEIRNAERT	DEPRET
Lisiane	DUBUS	BOULANGER	Eric	GOUY	CAFFIN
Alain	DUPONT	BLASSEL	Pascal	JONIAUX	TOMMASI
Jean-Paul	FONTAINE	PROVENZANO	Yazid	LEHINGUE	TIEFENBACH
Thierry	GOEMINNE	LEMAITRE	Yves	MAITTE	FALEMPE
Bernard	GOULOIS	LABRE	Rémi	MARTINOWSKI	KOMIN
Laurent	ILSKI	WALLART	Claude	MERLY	QUENTIN
Henri	JARUGA	DUBREUCQ	Denis	MICHALAK	DUBRINQUEZ
Vincent	JEANMOUGIN	PEDERENCINO	Régis	MINNENS	FONTAINE
Jean-François	JOOS	VANDEVILLE	Alain	PAKOSZ	VERDIN
Laurent	KUMOREK	SALLIO	Julien	QUENNESSON	DURANT
Sébastien	LANCLU	DOZIERE	Jeanne	ROMAN	SAVARY
Thierry	LEDENT	HALLE			
Miguel	LIBERAL	KRZYKALA			
Arnaud	MARIAGE	FOUCQUET			
Jacques	MICHON	GOUPIL			
Abdallah	MOHAMMED	VALLET			
Nadine	MORTELETTE	MARFIL			
Brahim	NOUI	VIGNAL			
Dominique	PHILIPPE	BENADDI			
Arnaud	PIESSET	PICOT			
Jean-Marc	RENARD	LEFEBVRE			
Jean-Marc	SAINT-AUBIN	BEAUVOIS			
Elodie	SAVARY	BOURY			
Stéphanie	STIERNON	LECLERCQ			
Jean-Michel	SZATNY	LEFEBVRE			
Ludovic	VALETTE	BRILLON VERDIER			
Christian	WALLARD	PETIT			
Vincent	WANTIER	SOREL			
Dimitri	WIDIEZ	BAILLEZ			

Composition du bureau syndical suite au renouvellement des assemblées

1	M Lionel COURDAVAULT	Président
2	M Claude MERLY	1° Vice- Président en charge des Finances
3	M Raphaël AIX	2° Vice- Président en charge de l'Environnement – Biodiversité
4	M Bernard GOULOIS	3° Vice- Président en charge du Développement Economique – Commerce
5	M Julien QUENNESSON	4° Vice- Président en charge des Paysages, Patrimoine et tourisme
6	M Gilles BARBIEUX	5° Vice- Président en charge de la Transition énergétique et Climat
7	M Laurent KUMOREK	6° Vice- Président en charge de l'Habitat-Foncier
8	M Jacques MICHON	7° Vice- Président en charge en charge du Transport – Mobilités – Numérique
9	Mme Marie CAU	8° Vice- Président en charge de la Santé – Qualité de l'air – Filière agricole
10	Mme Caroline BIENCOURT	1° assesseur
11	M François CRESTA	2° assesseur
12	M Jean-Marc RENARD	3° assesseur
13	M Dimitri WIDIEZ	4° assesseur
14	M Yves MAITTE	5° assesseur
15	Mme Anissa BOUCHABOUN	6 ° assesseur
16	M Djamel BOUTECHICHE	7° assesseur
17	M Christian BULINSKI	8° assesseur
18	M Ludovic VALETTE	9° assesseur

Synthèse budgétaire 2020

STRUCTURE BUDGETAIRE DU SCOT pour 2020

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Pour mémoire : Crédits 2019	Réalisation 2019	BP 2020
Fluides et fournitures	14 300	13 919	10 000
Services extérieurs	213 350	197 875	197 850
Frais liés à la communication	83 500	36 630	81 100
Rémunérations (personnel et élus)	609 700	604 205	619 760
Fonds de concours	19 000	18 400	14 400
Charges exceptionnelles	100	25	100
Dotation aux amortissements	212 929	212 928	234 000
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 152 879	1 083 981	1 157 210

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Pour mémoire : Crédits 2019	Réalisation 2019	BP 2020
Participation des groupements	777 451	777 451	766 575
Subventions de l'Etat et Région	74 000	260 413	73 279
Subventions de communes (SEC)	151 000	160 477	157 000
Autres produits exceptionnels	0	914	0
Amortissement des subventions			7 500
Excédent de fonctionnement reporté	927 835	927 835	1 043 109
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 930 286	2 127 090	2 047 463

AUTOFINANCEMENT POUR INVESTIR	777 407	1 043 109	890 253
--------------------------------------	----------------	------------------	----------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	Pour mémoire : Crédits 2019	Réalisation 2019	BP 2020
INVESTISSEMENTS COURANTS	36 600	31 653	28 136
Licences	8 000	3 860	4 000
Acquisition de logiciels	1 000	0	100
Matériels de bureau et informatiques	20 000	19 996	4 000
Mobiliers	1 600	2 537	1 600
Matériels divers	1 000	0	100
Insertions légales pour les marchés	5 000	5 260	6 000
Réalisation de documents d'urbanisme			12 336
INVESTISSEMENTS EN ETUDES			
Dépenses d'études dans le cadre du PCAET	135 000	68 749	73 730
Dynamique climat - Missions d'accompagnement AAP, concept	20 000	0	0
Elaboration du PCAET (100 K€ sur 2017 - 2019)	50 000	45 838	23 730
Mission sobriété	25 000	22 911	20 000
Etudes spécifiques énergie - climat	40 000	0	20 000
Mission suivi-évaluation dynamique climat			10 000
Etudes pour le Scot :	312 000	296 182	34 500
Révision du SCOT (Programme de 700 K€ sur 4 ans)	200 000	117 161	0
Schéma santé	0	23 798	0
Plan Paysage (Programme de 130 K€ sur 2 ans)	22 000	28 143	0
Etude Gare Scarpe Vauban (AXL et études SNCF)	90 000	127 080	0
Plan de gestion Natura 2000			7 500
Données observatoires			7 000
Etudes spécifiques aménagement urbanisme			20 000
Missions de communication/animation	20 000	16 013	32 000
Mission livres blancs	20 000	16 013	6 000
Autres missions de communication			20 000
Missions outils communicant PCAET (40 K€ SUR 2 ANS)			6 000
Etudes diverses futures non affectées	971 236		1 268 504
Amortissement des subventions			7 500
Déficit d'investissement reporté	75 505	75 505	0
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 640 341	488 102	1 444 370

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour mémoire : Crédits 2019

Réalisation 2019

BP 2020

Affectation de résultat pour combler le déficit d'investissement re	378 005	378 005	0
Participation à l'étude pôle gare (D Agglo, Ville Douai et SMTD)	75 000	75 000	0
Subvention ADEME - REGION - Etude de préfiguration ENR	60 000	0	0
Subvention Etat TEPCV	60 000	0	0
Subvention Etat Plan Paysage	17 000		0
Subvention ADEME - COT ENR	30 000		0
FCTVA	30 000	76 286	66 000
Amortissements	212 929	212 928	234 000
Virement de la section de fonctionnement (Autofinancement po	777 407	1 043 109	890 253

Excédent d'investissement reporté	0	0	254 116
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 640 341	1 785 328	1 444 370

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	0	1 297 226	0
	Equilibre budgétaire	Compte administratif	Equilibre budgétaire



Liste des Communes adhérentes au Service Energie Collectivité 2020

COMMUNE	Date de délibération
ANICHE	01 Décembre 2017
AUBERCHICOURT	07 Novembre 2017
AUBIGNY-AU-BAC	07 Octobre 2017
AUBY	23 Février 2018
BRUILLE-LEZ-MARCHIENNES	19 Octobre 2017
COURCHELETTES	26 Octobre 2017
CUINCY	21 Février 2018
ECAILLON	13 Novembre 2017
EMERCHICOURT	10 Novembre 2017
ERCHIN	08 Novembre 2017
ESTREES	18 Décembre 2017
FECHAIN	10 Avril 2018
FENAIN	13 Octobre 2017
FERIN	08 Novembre 2017
FLERS-EN-ESCREBIEUX	31 Octobre 2017
FLINES-LEZ-RACHES	14 Décembre 2017
GOEULZIN	19 Octobre 2017
GUESNAIN	18 Octobre 2017
LALLAING	07 Décembre 2017
LAMBRES-LEZ-DOUAI	18 Octobre 2017
LOFFRE	02 Octobre 2017
MARCQ-EN-OSTREVENT	09 Février 2018
MASNY	14 Novembre 2017
MONCHECOURT	06 Novembre 2017
MONTIGNY-EN-OSTREVENT	25 Octobre 2017
PECQUENCOURT	22 Novembre 2017
RACHES	20 Décembre 2017
RAIMBEAUCOURT	23 Novembre 2107
RIEULAY	18 Avril 2018
ROOST-WARENDIN	04 Décembre 2017
SOMAIN	20 Décembre 2017
VRED	18 Octobre 2017
WANDIGNIES-HAMAGE	21 Décembre 2017
WAZIERS	09 Novembre 2017